

SYNDICAT MIXTE POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN HAUTE-GARONNE

MISSION D'ANIMATION DES AGROBIOSCIENCES



ACTES
DE LA **RENCONTRE SPÉCIALE**
D'**INFORMATION** ET DE **DÉBAT**

11 MAI 2006

LES OGM :

DE LA FOURCHE À LA FOURCHETTE

*Un échange direct entre les élus, les professionnels
de la filière agricole et les consommateurs*



SYNDICAT MIXTE POUR L'ÉTUDE
ET LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DANS
LE DÉPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

AGROBIOSCIENCES



**HAUTE
GARONNE**
CONSEIL GÉNÉRAL

PRÉSENTS À LA TRIBUNE

- **Gilbert HEBRARD**
Conseiller Général du canton de Caraman,
Secrétaire chargé de l'Environnement ; Vice-président du SMEPE
- **Jean-Claude FLAMANT**
Directeur de la Mission d'Animation des Agrobiosciences
- **Yvon PARAYRE**
Président de la Fédération Départementale des Syndicats
d'Exploitants Agricoles de la Haute-Garonne (FDSEA 31)
- **Patrick KIRCHNER**
Porte-Parole de la Confédération Paysanne de Midi-Pyrénées
- **Alfred SENGES**
Membre du Bureau de la Toulousaine des Céréales
- **Bertrand RAUX**
Secrétaire Départemental de l'Union Consommation Logement
et Cadre de Vie du Lot (CLCV 46)
- **Brigitte PREVOST**
Présidente de l'Association de Défense, d'Education
et d'Information du Consommateur en Haute-Garonne (ADEIC 31)
- **Philippe MAUGUIN**
Directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France (DRAF)

EN OUVERTURE

■ ALLOCUTION DE M. GILBERT HEBRARD,

*Conseiller Général du canton de Caraman,
Secrétaire chargé de l'Environnement,
Vice-président du SMEPE*

La rencontre d'aujourd'hui, intitulée « les OGM, de la fourche à la fourchette », fait suite à la rencontre de novembre dernier, qui était consacrée aux questions liées aux essais en plein champ et à l'avancement de la recherche dans le domaine des OGM. Cette précédente rencontre a réuni des chercheurs, des scientifiques, des agriculteurs... qui nous ont donné leurs avis et ont évoqué les avantages et les inconvénients des OGM. Le débat qui s'en est suivi est resté très serein ; chacun a pu s'exprimer largement, dans un esprit tout à fait consensuel. C'est ce que je souhaite à nouveau pour aujourd'hui, bien sûr. J'espère aussi qu'à l'issue de cette réunion, nous aurons de meilleures connaissances sur les cultures OGM, qui ne sont pas sans laisser certaines interrogations.

Je vais vous présenter les différents intervenants :

Tout d'abord, pour représenter le monde des agriculteurs, **Yvon PARAYRE**, *président de la FDSEA*, **Patrick KIRCHNER**, *porte-parole de la Confédération Paysanne* et **Alfred SENEGES**, *membre du Bureau de la Toulousaine des Céréales*, qui représente son Président Jean-François RENOUX, qui n'a pas pu venir ce soir. Ensuite, **Blandine VERDIER**, *directrice de l'Agriculture, du Développement Rural et de l'Environnement au Conseil Général* ; **Philippe MAUGUIN**, *directeur de la DRAF Ile-de-France, ancien directeur de l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine), et qui était également ancien conseiller pour l'agriculture, la forêt et l'alimentation au cabinet du Premier Ministre Lionel JOSPIN*. Enfin, pour représenter les consommateurs, **Bertrand RAUX**, *Secrétaire de l'Union Régionale CLCV Midi-Pyrénées* et **Brigitte PREVOST**, *présidente de l'Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur de la Haute-Garonne*.

Les débats seront animés par Jean-Claude FLAMANT, directeur de la Mission d'Animation des Agrobiosciences.

Je souhaite que cette rencontre fasse l'objet d'un large débat, que chacun puisse s'exprimer et que l'on puisse disposer de la meilleure information sur ce sujet.

Monsieur FLAMANT, vous avez la parole.

■ ALLOCUTION DE M. JEAN-CLAUDE FLAMANT

Directeur de la Mission d'Animation des Agrobiosciences

Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous.

Un débat avec pour objectif de comprendre les positions de chacun

Il s'agit donc d'un deuxième débat concernant les OGM.

Au cours du premier débat, qui a eu lieu le 22 novembre 2005 comme vous l'avez rappelé, nous avons entendu les préoccupations des élus communaux par rapport aux cultures OGM sur leur territoire. Nous avons aussi évoqué les positions des différents types d'acteurs de la société et les différents types d'OGM. Enfin, nous avons entendu, par rapport à ces préoccupations, les positions des industriels sélectionneurs de semences sur leurs motivations, leurs objectifs.

Le débat que nous avons eu tous ensemble, n'avait pas pour but de mettre d'accord tout le monde, mais il a permis d'éclaircir et de comprendre les positions des uns et des autres. Il ne s'agit pas de nous convaincre ou de nous mettre d'accord, mais de répondre aux questions que vous pouvez vous poser.

Un contexte particulier...

Je souligne que ce deuxième débat se place à un moment où le Parlement est en train de discuter de la loi concernant les OGM, transposant les directives-cadres européennes, qui étaient en attente d'être transposées depuis quelques années.

Déroulement de la séance

Ce soir, nous avons prévu - comme l'a indiqué Gilbert HEBRARD en présentant les invités - d'avoir les diverses positions des agricul-

teurs et des acteurs du monde agricole. Puis, nous entendrons les réactions des consommateurs.

L'idée est d'aller de la fourche à la fourchette, depuis ceux qui cultivent les produits à la base de notre chaîne alimentaire jusqu'aux consommateurs. Il est important de disposer des différents points de vue concernant le monde agricole ; nous allons donc entendre tout d'abord Patrick KIRCHNER, porte-parole de la Confédération Paysanne, qui a eu l'occasion récemment au cours d'une rencontre-débat au Conseil Régional, de formuler son opposition aux OGM. Je précise que Patrick KIRCHNER est également membre du Conseil Economique et Social Régional (CESR) et que nous nous retrouvons ensemble en session prospective pour discuter et réfléchir sur les futurs de la société, des activités et des territoires de Midi-Pyrénées.

LES DIVERSES POSITIONS DES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE

■ DES RAISONS MULTIPLES D'OPPOSITION AUX OGM

M. Patrick KIRCHNER

Porte-Parole de la Confédération Paysanne de Midi-Pyrénées

Bonsoir. Je vais donc démarrer par la fourche, sachant que je ne vais pas la lever !

Les OGM : un contrat contraignant entre l'agriculteur et le semencier

Côté production, les OGM sont d'abord un contrat passé entre une multinationale productrice de la semence OGM et l'agriculteur. Ce contrat a plusieurs volets impliquant l'agriculteur : 1/ l'achat de la semence ; 2/ l'achat - parfois obligatoire pour un certain nombre d'OGM - de produits élaborés par cette même multinationale ; 3/ la vente - parfois obligatoire également - de la récolte à la multinationale.

Des distances entre les cultures insuffisantes

Autre chose qui nous paraît étrange, concerne les distances imposées entre les cultures traditionnelles et les cultures OGM, notamment de maïs. Actuellement, ces distances sont de 25 mètres. J'ai été moi-même producteur de maïs semence et dans ce cas, la distance était de 400 mètres entre mon champ et les autres cultures de maïs. Alors sur les OGM, peut-être qu'il n'y a pas de dissémination de pollen, comme sur le maïs semence, mais cette distance est réduite à 25 mètres, ce qui nous paraît totalement aberrant.

Un risque réel de croisement entre OGM et non-OGM

On sait que le maïs OGM peut se multiplier avec d'autres espèces de maïs non OGM situés aux alentours. Mais pour d'autres cultures, par exemple le colza, il existe un autre problème : le colza OGM peut se multiplier avec d'autres plantes de la même famille situées sur notre territoire. Le risque de croisement entre plantes OGM et plantes non OGM est donc réel.

Consommation accrue de pesticides

Sur toute culture, on désherbe ou on traite. Concernant le désherbage, il existe un maïs résistant à un désherbant, dont on entend beaucoup parler. Or, dans les pays où ce maïs est cultivé depuis plusieurs années, on s'aperçoit de deux choses : premièrement, les doses de pesticides utilisés sont de plus en plus importantes ; deuxièmement, les plantes adventices qu'on l'on veut détruire connaissent un phénomène d'accoutumance à ce désherbant.

Concernant les traitements insecticides et à propos du maïs OGM traité contre la pyrale, on observe, au bout d'un certain nombre d'années, que la pyrale a mutée et revient sur le maïs OGM ; or cette pyrale est très difficile à détruire, puisqu'on n'a pas de produit actuellement capable de détruire cette pyrale mutante. C'est pourquoi, aux Etats-Unis, ont été mis en place des territoires, sur lesquels la culture d'OGM est interdite, pour pouvoir garder cette pyrale de souche et ne pas avoir uniquement des pyrales de première, de deuxième ou de troisième génération.

Des multinationales s'appropriant l'alimentation mondiale

Une fois récoltée, la plupart des cultures OGM est propriété des multinationales. D'après les derniers chiffres disponibles, Monsanto aux Etats-Unis détient 80 % de la récolte de soja. Qu'est-ce que cela implique ? Quel impact ceci peut avoir sur le marché ? Que veut dire la loi anti-trust aux Etats-Unis ? On arrive là à des aberrations ! Je pense qu'on doit faire la même constatation dans les pays d'Amérique du Sud et dans d'autres pays du monde. Cela posera aussi demain le problème de qui détient l'alimentation.

Le risque aléa est entièrement supporté par l'agriculteur

Cela pose aussi le problème de l'autonomie des paysans. On signe un contrat, qui pourrait se comparer au contrat d'intégration que les agriculteurs peuvent avoir avec certaines coopératives. Par exemple sur l'élevage hors-sol, nous avons mené une grosse bataille il y a une trentaine d'années, contre les coopératives qui signaient des contrats avec des éleveurs, dans lesquels tous les aléas de la production, tous les risques étaient supportés par les agriculteurs et non pas par le système coopératif. Ce combat, nous l'avons gagné.

Or, maintenant on voit réapparaître ce système de contrat avec les OGM. Il existe des contrats pour semer et livrer notre production, mais - de la même façon que précédemment - la multinationale ne prend aucun risque quant au résultat (aléas de la récolte : on a vu certaines années, des maïs OGM qui ne fleurissaient pas et donc la récolte était nulle) ni aucune assurance sur le revenu qui pourrait revenir au paysan. On est sur un système de contrat unilatéral et uniquement à l'avantage de la multinationale.

Des variétés d'OGM rapidement obsolètes

On peut se demander pourquoi ces sociétés semencières font un tel forcing pour essayer d'implanter ces cultures. Depuis plusieurs années, il existe des maïs hybrides, utilisés en large majorité en France. Je rappelle que les maïs de base sont très peu cultivés en France, mais ils sont cultivés dans d'autres pays. En tant que producteur de semences, j'ai moi-même cultivé il y a quelques années, du maïs de base, qui produisait jusqu'à 80 quintaux, ce qui en fait des variétés tout à fait pertinentes.

Le problème est que les variétés OGM sont rapidement obsolètes, quand elles sont cultivées dans un même lieu ou dans un même pays, du fait des phénomènes d'accoutumance que j'évoquais précédemment. Par conséquent, alors qu'avant on pouvait vendre plusieurs quantités de semences dans le temps pour trouver une rentabilité dans le produit, aujourd'hui, ce produit a une durée de vie assez courte et les multinationales sont obligées d'en vendre rapidement des grosses quantités. C'est pourquoi, il y a un lobbying important pour essayer d'implanter ces cultures de semences OGM.

Il existe des solutions alternatives aux OGM

Au Kenya, une association suisse, travaillant avec des agriculteurs kenyans, a testé avec succès un système original : la culture de maïs est entourée d'une culture d'une variété de sorgho, qui a l'avantage d'attirer et de détruire la pyrale africaine ; ainsi, la pyrale ne va pas sur le maïs. Grâce à ce principe d'interactions entre plantes, les cultures peuvent se défendre naturellement contre certains insectes ou certaines maladies.

En France, quand on traite les cultures de maïs contre la pyrale, on sait qu'il peut y avoir des attaques d'autres insectes, car on a détruit

un prédateur. En fait, on manque de retour d'expériences sur les impacts des cultures OGM sur les écosystèmes.

Un manque de recul sur les impacts écologiques des OGM

Concernant le problème de la pollution, on s'aperçoit que globalement, les cultures OGM ne conduisent pas à une réduction de la pollution. Il y a même des pollutions indirectes, dont on connaît assez peu les effets. Ainsi, le produit contenu dans la plante de maïs OGM, risque de se retrouver dans le sol, après que cette plante ait été broyée et disséminée sur l'ensemble du champ. Aujourd'hui, on ne connaît absolument pas le devenir de ce produit dans le temps sur les écosystèmes.

Une méfiance vis-à-vis des OGM-médicaments

A propos des OGM conçus pour résoudre certaines maladies humaines, je souhaite évoquer l'exemple flagrant d'un riz enrichi en vitamine A, prévu pour lutter contre notamment des maladies des yeux chez certaines populations carencées. Or, 2 à 3 kg de ce riz étaient nécessaires par jour et par personne pour obtenir la dose de vitamine A suffisante. De plus, ce riz était destiné à des populations vivant dans des pays connaissant d'importants problèmes de ressource en eau. Or chacun sait qu'il faut de l'eau « propre » pour faire cuire le riz. Donc, tous les arguments qui ont été avancés en faveur de ce type d'OGM nous paraissent aujourd'hui un peu aberrants.

Favorable à la recherche en milieu confiné ...

Pour toutes ces raisons, nous sommes opposés à toutes les cultures d'OGM en plein champ. Par contre, continuer la recherche nous paraît intéressant, notamment pour développer des plantes capables de puiser l'azote de l'air et ainsi moins polluer par les nitrates. Mais, cette recherche doit se faire en milieu confiné.

Un de mes amis, chercheur en génétique au CNRS à Marseille, travaille régulièrement depuis 30 ans sur une mouche - la drosophile melanogaster, car elle présente l'avantage de se reproduire très vite. Il étudie le développement cellulaire, consistant à déterminer le rôle de chaque cellule pour le développement de chaque organe. Il

est donc capable de générer des mouches ayant une patte à la place d'une aile ... Pour lui, il lui paraît inconcevable de lâcher ces mouches génétiquement modifiées dans la nature et de la même manière, les plantes génétiquement modifiées ne doivent pas être cultivées en milieu ouvert, tant que la recherche n'est pas plus avancée.

... sur des OGM ciblés

Les OGM en milieu confiné : bien sûr... mais est-ce vraiment la bonne question ? Les questions ne devraient-elles pas se poser sur les axes de recherche ? et notamment sur les types d'OGM développés ? Ainsi, ne serait-il pas plus intéressant - comme je l'évoquais précédemment - d'avoir des OGM capables de capter l'azote de l'air et de réduire ainsi la pollution par les nitrates ? d'autant que certaines plantes le font déjà : luzerne et autres légumineuses. Ne faut-il pas agir aussi sur la réglementation relative aux autorisations de mise sur le marché ? Et réfléchir sur la notion de « brevetabilité du vivant » ? Par exemple, celui qui décide de déposer un brevet sur une plante de la forêt Amazonienne, en devient l'unique détenteur ; alors que cette plante appartient à tous. De la même manière, demain, on pourra déposer un brevet sur un animal modifié et en devenir propriétaire. Autant, il nous paraît logique de déposer des brevets sur des constructions ou des inventions ; autant il nous paraît illogique de déposer des brevets sur du vivant.

■ LES OGM SONT UN OUTIL INTÉRESSANT POUR LES AGRICULTEURS, MAIS DES ÉVOLUTIONS SONT NÉCESSAIRES

M. Yvon PARAYRE

Président de la FDSEA 31

Les OGM : une réalité de tous les jours pour les agriculteurs ...

Il faut savoir qu'actuellement, plus de 90 millions d'hectares sont cultivés en OGM sur la planète, dont près de 400 000 hectares en Europe. En Europe et plus particulièrement en France, nombreux

sont ceux qui font de la résistance vis-à-vis des OGM et les questions évoquées précédemment peuvent légitimement être posées.

... et une solution technique à des problèmes concrets

Cependant, je pense que les OGM peuvent apporter des solutions techniques à des problèmes que nous rencontrons tous les jours sur nos exploitations. Je vais vous citer un exemple :

Je suis producteur de sorgho, actuellement non-OGM. Le législateur a voté, il y a quelques années, la suppression de l'atrazine, un désherbant de base pour la culture du sorgho et du maïs. Depuis, nous rencontrons d'importants problèmes pour désherber nos champs de sorgho. Nous souhaiterions donc avoir un sorgho OGM résistant en matière de désherbage.

M. FLAMANT : Si je résume votre propos, vous pensez qu'en matière d'OGM, on ne peut pas généraliser et que les OGM présentent un intérêt pour respecter l'environnement. Ceci se rapproche du propos précédent de Patrick KIRCHNER concernant les OGM capables de fixer l'azote de l'air.

M. PARAYRE : Effectivement, je crois que les OGM peuvent apporter des réponses à des problématiques environnementales.

Les destructions d'essais en plein champ s'opposent à la recherche

Je précise toutefois que des essais en plein champ ont été détruits, alors qu'ils comportaient des études sur des maïs OGM résistants à l'eau. Or, quand on considère le problème de la disponibilité de la ressource en eau dans les années à venir, la destruction de ces essais est lamentable. De même, des essais ont également été détruits sur des espèces OGM résistantes au diabrotica - insecte sévissant dans la région parisienne.

Consommation moindre de pesticides

Je voudrais ensuite revenir sur un aspect plus terre-à-terre : notre pratique sur nos exploitations. L'utilisation d'espèces résistantes à

certains insectes, à certaines maladies, ou aux traitements pesticides, permet d'intervenir moins souvent et d'utiliser moins de produits phytosanitaires ; c'est un atout pour notre santé.

Par ailleurs, les produits finis des cultures OGM sont exempts de microtoxines, qui peuvent altérer la qualité des produits, et en particulier des produits alimentaires. C'est encore un atout important des OGM, qui concerne aussi les consommateurs.

Les OGM permettent d'améliorer les revenus des agriculteurs

Ne l'oublions pas, les agriculteurs sont là pour nourrir les Hommes et vous savez tous que les surfaces cultivées sur la planète réduisent chaque année, alors que la population augmente. Les courbes de l'offre et de la demande étaient parallèles jusqu'à présent, et d'ici quelques années, on prévoit une raréfaction de l'offre, par rapport à la demande. C'est un élément à prendre en compte. Nous en tant qu'agriculteurs, sommes confrontés de plus en plus, à des problèmes de revenus, qui sont de plus en plus cruciaux.

Malheureusement, quand le prix des matières premières ne suit pas le cours du pétrole et que les charges augmentent, les revenus à l'hectare baissent. Pour donner un exemple, en Haute-Garonne, les revenus en grandes cultures d'un producteur de maïs ou de céréales sont aux alentours de 90 à 100 euros l'hectare ; avec des espèces OGM, l'agriculteur pourrait bénéficier d'un gain de 40 euros par hectare, ce qui n'est pas négligeable. Les OGM ont donc une incidence directe sur l'amélioration des revenus de nos exploitations.

M. FLAMANT : On dit qu'aux Etats-Unis, le développement des maïs ou des sojas OGM s'est réalisé concomitamment avec le développement des techniques de non-labour, afin de diminuer les charges et pour avoir une meilleure rentabilité des exploitations agricoles. On n'en est pas encore là en France ?

M. PARAYRE : Vous avez raison. Pour nous, les OGM sont un outil nouveau à la disposition des agriculteurs, de même que l'assurance récolte. Cette assurance permettrait d'avoir des revenus plus linéaires, notamment face aux aléas climatiques - et nous y sommes particulièrement soumis dans cette région.

Laisser le choix à chacun d'utiliser ou pas les OGM ...

Avant tout, je crois qu'il est important de laisser le libre choix à chacun d'utiliser ou pas ces nouveaux outils et techniques modernes. Le projet de loi de coexistence entre les cultures OGM et les cultures traditionnelles, actuellement en préparation, permettra de fixer un cadre, d'éviter les excès et de sécuriser à la fois le producteur d'OGM, son voisin en culture traditionnelle et au final le consommateur. Une offre diversifiée permettra à chacun de s'y retrouver en particulier les consommateurs.

... avec des règles de coexistence entre cultures à définir

M. FLAMANT : On sent bien aujourd'hui que le débat se cristallise entre agriculture biologique et culture OGM. La future loi sur les OGM, tente de définir les conditions de coexistence entre les types de cultures. Mais ces règles font débat, en particulier sur les distances entre cultures. Peut-être que Patrick KIRCHNER peut nous éclairer sur ce point ?

M. KIRCHNER : En fait, le problème des distances est double. Tout d'abord, le risque de dissémination implique la contamination d'une culture non-OGM par des plantes OGM. Ensuite, il ne faut pas oublier le contrat signé au départ : dans le cas d'une contamination, la récolte présentera un certain pourcentage de plantes OGM, dont la multinationale pourra revendiquer la propriété, puisqu'elle détient un brevet sur ces plantes et exiger des royalties. C'est ce qui est arrivé au Canada (premier procès et jurisprudence sur du colza) et qui arrive maintenant fréquemment dans tous les pays cultivant des OGM.

Une problématique différente entre Europe et Etats-Unis

M. FLAMANT : Aux Etats-Unis ou au Canada, les firmes telles que Monsanto sont non seulement des producteurs de semences, mais également des opérateurs économiques en matière agricole. La situation en France est différente, avec l'organisation en coopératives fortes...

M. KIRCHNER : Effectivement. Mais je n'ai rien vu dans la loi interdisant à Monsanto d'attaquer un agriculteur qui n'aurait pas passé de contrat

avec la firme, alors qu'il se retrouve avec une récolte en partie OGM. Une fois le brevet déposé, la multinationale se réclame propriétaire de ce brevet. Par exemple, on a beaucoup entendu parler il y a 4 ou 5 ans du « gène terminator » introduit dans des maïs OGM pour empêcher la récolte de se reproduire, ce qui a soulevé de vives critiques alors. Toutefois, le brevet « terminator » a quand même été passé en catimini dans une cour internationale en octobre 2005. Ces firmes ont une telle puissance au niveau mondial, que je vois mal comment en France, on peut leur interdire d'attaquer un paysan pour lui demander des royalties sur un produit qui lui appartient.

M. FLAMANT : En France, certaines firmes sélectionneuses de semences, peuvent utiliser le brevet Monsanto sous licence. Ainsi, Monsanto n'intervient plus directement vis-à-vis des agriculteurs, mais ce sont des firmes semencières, telles que Pau-Euralis ou RAGT. Ces firmes sont soumises à la législation française et européenne, qui est différente de la législation américaine. Les deux systèmes législatifs sont totalement différents.

Le droit est un élément de compréhension important dans les rapports de force et de puissance entre les différents opérateurs. Maintenant, on peut contester le système américain, qui a imposé le système des brevets, par rapport au système français et européen de la certification variétale.

A mon avis, on ne peut pas transposer totalement en France, ce qui s'est passé au Canada.

■ QUE PEUT-ON DIRE DU DÉBAT SUR LES OGM ACTUELLEMENT ?

M. FLAMANT : Comment l'opinion publique parvient-elle à appréhender ces questions juridico-bio-techniques, qui deviennent - on le voit ce soir - extrêmement pointues ?

Une position difficile à prendre ...

M. PARAYRE : Quand on rentre dans les détails de ce débat, on s'aperçoit qu'il devient très technique. D'un côté, il y a des gens très concernés, d'autres qui le sont moins. Comme tout sujet délicat portant à polémique, le sujet des OGM nécessite des débats dépassion-

nés. Or ce n'est pas toujours évident, car la population se plait à écouter le sensationnel, et il y a de la matière concernant les OGM ! A mon avis, il est difficile pour le citoyen lambda, qui n'est ni agriculteur, ni spécialiste du sujet, de prendre position sur une telle question. Si on fait le parallèle avec le débat sur la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées, on voit que les Pyrénéens s'opposent en bloc à cette réintroduction, alors que le restant de la population française - tous bords politiques confondus - y était favorable. Le Conseil d'Etat a pris en compte plutôt l'avis de la majorité, sans tenir compte de celui de la population et des élus locaux, directement concernés par ce problème.

...et qui concerne particulièrement les agriculteurs et les consommateurs

Sur le sujet des OGM, deux secteurs sont concernés et leur avis est primordial : les agriculteurs et les consommateurs. L'avis des autres acteurs intermédiaires me paraît beaucoup moins important. Personnellement je ne suis ni producteur de maïs ni utilisateur d'OGM sur mon exploitation, mais la plupart des agriculteurs ressentent comme un sentiment d'injustice, le fait de ne pas pouvoir utiliser à l'heure actuelle des cultures OGM sur le territoire français, alors qu'en Espagne, en Allemagne ou ailleurs, les agriculteurs en utilisent des quantités importantes. Finalement, en refusant les OGM en France, on fait le jeu des multinationales. Personnellement, je préférerais qu'on utilise plus d'OGM en France, avec des garde-fous et l'assurance de l'absence de risque. Il faut permettre aussi à des gens de bénéficier d'un certain progrès. Si les OGM apportent un plus à l'agriculture et à l'économie, on pourrait être fier d'avoir une société française distribuant des OGM, telle que Limagrain, et qui pourrait rivaliser avec les firmes américaines.

M. KIRCHNER : Pour revenir sur la technique sans labour liée aux OGM, évoquée précédemment, je précise que des agriculteurs pratiquent cette technique sans OGM.

M. FLAMANT : Je disais juste qu'aux Etats-Unis, cette pratique s'est faite concomitamment avec la culture des OGM. Les agriculteurs, dont les surfaces d'exploitation sont sans commune mesure avec celles en France ou en Europe, ont trouvé un paquet technologique. Mais on peut bien sûr appliquer la technique sans labour sans cultiver d'OGM.

M. KIRCHNER : Concernant la diminution des surfaces cultivées, selon les derniers travaux de Marcel MAZOYER - professeur d'économie à l'Institut National Agronomique à Paris-Grignon - il n'y a pas de diminution de Surface Agricole Utile dans le monde. Par contre, la production mondiale a augmenté de 30% durant les 25 dernières années : l'agriculture industrielle ne représentant que 15% de cette augmentation ; l'essentiel concernant l'agriculture dite paysanne ou durable. Il ne faut pas se leurrer, ce n'est pas grâce à l'agriculture productiviste, que demain on nourrira la planète.

M. FLAMANT : On pourrait continuer longuement sur cet aspect. Je pense qu'il faut retenir qu'il y a des arguments différents et que lorsqu'on veut les approfondir, on touche rapidement à des éléments de stratégie économique ou des éléments techniques ou juridiques.

■ LA POSITION SUR LES OGM D'UNE COOPÉRATIVE AGRICOLE ET D'UN AGRICULTEUR INDIVIDUEL : SIMILITUDES OU DIFFÉRENCES ?

M. Alfred SENGES

Membre du Bureau de la Toulousaine des Céréales

Dans un premier temps, je voudrais rappeler le rôle fondamental de la coopérative, qui n'a de raison d'exister que par la volonté des agriculteurs adhérents. La coopérative est chargée d'organiser la production et de la mettre en marché. Partant du vieux principe que quand on produit, il faut vendre ; mais ne se vend que ce qui s'achète, il est nécessaire qu'au bout de la chaîne, il y ait un acheteur. Notre lien, notre écoute, et notre attention vis-à-vis du consommateur est obligatoire.

Il faut rappeler que les OGM autorisés sont utilisés depuis plus de 10 ans. En toute transparence, sachez qu'en tant qu'agriculteur, j'ai cultivé ces OGM dans le cadre de la recherche et de l'expérimentation, en collaboration avec le Service de Protection des Végétaux. Ce ne sont ni des produits nouveaux, ni des cultures nouvelles. Néanmoins, on ne conteste pas qu'il y ait eu beaucoup d'erreurs sur la mise sur le marché des OGM. Mais ce n'est pas parce que se sont commises des erreurs qu'il ne faut pas regarder l'avenir ; les erreurs peuvent se rectifier, se sécuriser, notamment avec l'action de la France, de l'Europe.

Pas d'OGM, car pas de marché

Jusqu'à l'année dernière, la Toulousaine des Céréales avait le slogan suivant : « les OGM ne sont pas notre culture ». Cependant, un organisme économique tel que notre coopérative, doit être à l'écoute de tous ses adhérents, qui peuvent être de toutes sensibilités et avoir des opinions et des demandes spécifiques. Ce slogan ne signifiait pas que nous étions pour ou contre les OGM, mais qu'il n'y avait pas de marché. Nous avons communiqué auprès de nos adhérents pour qu'ils n'entrent pas dans une démarche, qui sous-entend une certaine discipline. En résumé, l'agriculteur est un producteur ; il vit de la vente de sa production. On doit donc rester pragmatique par rapport aux réalités d'un marché.

Mais la situation évolue et la coopérative est prête à se lancer dans le marché des OGM

Cette situation a connu une évolution très récemment, puisqu'un petit marché s'est ouvert sur l'Espagne sur la production d'aliments et on a eu des demandes. Toutefois, jusqu'à cette année, aucun OGM n'a été mis en terre par les adhérents de la coopérative, car il existe encore des contraintes et des incertitudes, liées à la nouvelle réglementation, à la spécificité de certaines cultures exigeant des contrats, à l'obligation de traçabilité, nécessitant des silos dédiés...

M. FLAMANT : Les problèmes de coexistence et de proximité se posent également avec certaines espèces de cultures conventionnelles.

M. SENGES : Oui effectivement. Notre coopérative a déjà pris en compte cet aspect, dans l'organisation des silos, permettant ainsi d'avoir une filière bio. Grâce à notre savoir-faire, nous pourrions également accueillir des OGM. Néanmoins, c'est une contrainte et un coût. Pour les années à venir, si le marché se confirme et si les adhérents veulent des OGM, nous mettrons en place la filière. Et nous respecterons le cahier des charges, car notre premier devoir sera de garder l'identité des non-OGM. Ceci sera d'autant plus nécessaire que dans cette région, nous avons des productions ciblées ayant des cahiers des charges très sévères (blé dur pour les semouliers Barilla et autres).

M. FLAMANT : Si je comprends bien, le savoir-faire que vous êtes amenés à développer, en tenant compte de la segmentation et la diversification des marchés et des produits, peut être mobilisé dans l'optique d'un marché OGM.

Les OGM positifs doivent être développés

M. SENGES : A côté de ce raisonnement économique, on peut avoir une réflexion de fond concernant les OGM. La question « être pour ou contre les OGM » est trop générale, comme « être pour ou contre la chimie ». Par contre « être pour ou contre une molécule, parce qu'elle a des qualités ou des limites » a un sens.

Nous pensons qu'il y a une notion d'OGM positif. Avec le travail de la recherche et de la science, on peut imaginer que les OGM pourront amener un bienfait suffisant, qui ne pourrait pas être atteint sans ce type de pratique, et avec des inconvénients restant malgré tout marginaux.

Nous ne retenons pas la position du risque zéro, car elle empêche le mouvement et le développement. La société et le législateur sont là pour veiller notamment à ce que les limites acceptables soient respectées.

M. FLAMANT : Etes-vous d'accord avec Patrick KIRCHNER, qui pense qu'un débat sur les orientations de la recherche est nécessaire, concernant le développement de nouvelles plantes, y compris OGM ?

M. SENGES : Il est dommage que l'INRA par exemple ne puisse pas continuer son travail de recherche pour limiter les déviations possibles des multinationales. L'INRA et les autres organismes de recherche publique français ont un réel potentiel de savoir et de mise en œuvre, indispensable pour assumer leur rôle de vérification avant mise sur le marché, dans l'esprit neutre du législateur.

Je ne pars pas battu. Ce n'est pas parce qu'il y a eu des abus et des volontés d'impérialisme évident, que l'on doit se priver des éventuels bienfaits des OGM.

M. FLAMANT : Certains organismes de recherche, notamment l'INRA, pensent que si l'on veut avoir une expertise publique sur ce que font les firmes, il faut aussi travailler sur les OGM dans la

recherche publique. De plus, nous importons et consommons des produits OGM, provenant de pays cultivant des OGM en plein champ. Or, si nous voulons juger le comportement au champ des OGM et de leurs conséquences, il faut avoir des expérimentations au champ en France. C'est un débat que l'on pourrait avoir avec la Confédération Paysanne sur la recherche en milieu confiné et au champ sous conditions.

Nous ne voulons pas passer à côté des OGM positifs

M. SENGES : En conclusion, je dirais qu'en tant que coopérative, nous ne sommes pas prêts de signer un chèque en blanc aux OGM, car nous devons respecter le marché. Mais nous ne voulons pas être exclus de la technologie, pour rester en concurrence, notamment avec l'Espagne ; et nous ne voulons pas passer à côté des OGM positifs, demandés par les consommateurs. Nous demandons le droit d'avoir accès aux OGM, avec la sagesse, le pragmatisme et la sécurité nécessaire pour ne pas détruire les filières classiques existantes. L'opposition à la recherche et à l'expérimentation en plein champ ne fait que contrarier modestement les multinationales, qui peuvent développer leurs programmes expérimentaux sur tout le reste de la planète. Cette réalité nous isole de la recherche, nous élimine de ce secteur et risque de nous asservir pour l'avenir. C'est un peu un comportement de pompier pyromane : il y a une volonté sincère de combattre ces sociétés, mais attention de ne pas leur faire un boulevard... !

M. FLAMANT : Merci Yvon PARAYRE. Voilà trois témoignages, qui illustrent avec des diversités et des éclairages différents, ce que l'on peut entendre sur les OGM de la part des différents acteurs du monde agricole. Je me tourne maintenant vers les consommateurs. Quelle est la position des organismes de défense des consommateurs, vis-à-vis des OGM ?

LES DIVERSES POSITIONS DES REPRÉSENTANTS DES CONSOMMATEURS

■ L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS POUR UN CHOIX CONSCIENT

M^{me} Brigitte PREVOST

Présidente de l'ADEIC 31

Il est difficile de répondre à la question « pour ou contre les OGM », car le mot OGM est un terme générique qui comprend tellement de choses, que la réponse ne peut pas se limiter à oui ou non.

A l'origine, l'ADEIC a été créée pour faire de l'éducation. Nous préférons donc éduquer les consommateurs, et en particulier les jeunes, pour qu'ensuite ils puissent faire des choix conscients.

A l'heure actuelle, l'étiquetage et la traçabilité sur les produits OGM sont très insuffisants. A l'exception du maïs doux qui est le produit ciblé OGM, les étiquettes des produits de consommation ne mentionnent pas clairement les additifs contenant des produits génétiquement modifiés. Or, il me semble qu'il y a des enjeux sur les OGM, des éléments de réponse en suspens...

■ UNE RÉACTION AUX INTERVENTIONS PRÉCÉDENTES

M. Bertrand RAUX

Secrétaire Départemental de l'Union CLCV 46

Avant d'exprimer notre position, je souhaiterais réagir sur les interventions précédentes.

Incompréhensions sur le système agricole ...

Tout d'abord, nous avons beaucoup de points d'accord avec le représentant de la Confédération Paysanne, notamment lorsqu'il a abordé la dépendance de l'agriculteur au semencier. Je ne comprends pas comment se fait-il que les agriculteurs puissent cautionner ou entrer dans un système où ils sont pieds et poings liés avec les grandes multinationales ? De la même manière, pourquoi 70% des agriculteurs acceptent un système de distribution de subventions, dans lequel 5% des exploitations en France récoltent 80% des subventions européennes ?

... et sur les règles de coexistence des cultures

Concernant le problème des distances entre les cultures, il faut rappeler que depuis des années, on sait séparer correctement les filières, par exemple le maïs semence du maïs pour l'alimentation animale ou humaine. Mais il est surprenant de constater que dans ce cas, les distances sont de 400 mètres, alors que pour les OGM, ces distances sont réduites à 25 mètres. Le consommateur lambda ne comprend plus rien.

M. FLAMANT : En réponse à votre question, permettez-moi une hypothèse : le taux de contamination fortuite est beaucoup plus bas pour le maïs semence (0,1-0,2%) que pour les produits admis à la consommation (0,9%), d'où les distances plus grandes, pour éviter la circulation des gènes sur des semences.

Nous désapprouvons les fauchages des essais au champ

M. RAUX : Un point de désaccord avec la Confédération Paysanne, concerne les fauchages des essais en plein champ. Sur ce point, se pose le problème de la transparence. La loi qui est actuellement en discussion au Parlement, ne prévoit pas de rendre publics les registres des parcelles concernées par les essais en plein champ ; elle prévoit simplement l'indication au grand public des surfaces cultivées sur le département. Or cette indication est trop sommaire. Toutefois, actuellement, rendre publique la localisation des parcelles, présente le risque qu'elles soient fauchées dans la nuit, et nous le désapprouvons.

Nous sommes favorables à certains OGM

Concernant l'utilité de certains OGM, nous sommes favorables à des OGM qui par exemple assimileraient plus facilement l'azote de l'air pour limiter les apports d'intrants et ainsi les pollutions des sols. L'intervenant de la FDSEA a évoqué la possibilité de certains OGM de répondre aux problèmes de production mondiale actuellement insuffisante face à la population croissante. Ceci est un faux débat, parce qu'il existe d'autres moyens pour permettre à ces populations de faire face eux-mêmes à leurs propres besoins. Ce n'est pas en

leur proposant ces OGM et en faisant du dumping pour écraser les producteurs, que l'on va arranger la situation.

A propos du débat

Vous avez dit que le débat sur les OGM est un débat technique, qui doit être réservé à des initiés. Je m'oppose à ce discours du président de la FDSEA, car je pense que ceux qui ne savent pas ont quand même droit à la parole.

Le coût de la non-qualité agricole

Dernière réaction rapide, le représentant de la Toulousaine des Céréales a dit que les consommateurs ont consommé depuis très longtemps des OGM au travers des produits les moins chers. Je regrette, mais les consommateurs ont le budget qu'ils ont, qui n'est pas toujours en augmentation. Les prix d'appel sont très intéressants pour eux. Si on intégrait aux prix bas, le coût de la non-qualité en production agricole, je pense que ces prix seraient plus élevés. Faire de la qualité a un coût et les agriculteurs - et in-fine les consommateurs - doivent supporter ce coût. Faire de la production de masse et du bas de gamme a aussi un coût, dont tous les critères ne sont pas intégrés dans le prix des produits.

M. FLAMANT : C'est effectivement un débat également très complexe. Brigitte PREVOST, une réaction ?

Nous demandons des études sur les effets sanitaires de la consommation d'OGM

M^{me} PREVOST : Pour nous permettre de nous positionner pour ou contre les OGM, nous ne disposons pas de toutes les études nécessaires. Les associations de consommateurs demandent plus d'études sur les effets sanitaires à long terme de la consommation d'OGM.

Est-on d'accord sur la manipulation du vivant ?

Par ailleurs, concernant le débat sur les OGM, une question publique de fond n'a jamais été posée : est-on d'accord sur la manipulation du

vivant ? Or dans ce débat où chacun a un mot à dire, cette question constitue le premier des débats. Il me semble qu'on est allé trop vite : d'un seul coup, on se retrouve avec une technique méconnue, qui a engendré beaucoup de polémiques et de réactions très excessives. Ensuite, on peut se demander si toutes les expérimentations sont bien menées, notamment au regard de la santé. Car dans le domaine de l'économie avec une logique de court terme, faire des expériences coûte cher et ne rapporte pas immédiatement des profits. Il manque là aussi des réponses claires.

Sur le plan de la recherche, on parle d'OGM pouvant amener moins d'intrants ; mais il ne faut pas oublier la recherche sur des produits non-OGM pouvant également avoir ces avantages. Il faudrait valoriser ce type de recherche.

Répondre aux besoins réels des populations...

M. RAUX : Dans ce débat sur les OGM, je résumerais en disant « Non à la politique du fait accompli ». Et je serais un peu provocateur en ajoutant que pour nous, le débat « pour ou contre les OGM », nous paraît un débat dépassé, car les OGM sont présents dans nos assiettes depuis longtemps.

Il faut peut-être resituer différemment le débat avec un principe de réalité, tout au moins nos préoccupations pour mieux défendre les consommateurs. On doit quand même continuer à s'interroger sur le bien-fondé des OGM, car l'enjeu est de répondre à de réels besoins des populations, et non pas aux intérêts financiers des industriels de l'agroalimentaire.

... et des agriculteurs ?

M. FLAMANT : Yvon PARAYRE évoquait tout à l'heure que l'agriculteur pouvait également trouver son compte dans la culture des OGM, sur le plan de sa balance économique (gain entre ce qu'il achète et ce qu'il vend), même si les OGM n'ont pas un intérêt fondamental pour les consommateurs. Il faut rappeler que la situation française et européenne est différente du Canada ou des Etats-Unis. En France, les OGM sont gérés par les organisations agricoles, montées par les agriculteurs eux-mêmes. Il ne faut pas oublier que les maïs hybrides ont été créés et gérés par les agriculteurs.

M. RAUX : Il est certain que l'agriculteur doit avoir un revenu juste, mais ce revenu est complètement faussé par le système de redistribution des subventions agricoles. Si la culture répond à un réel besoin, il y aura forcément un marché derrière. Il paraît logique et compréhensible que l'agriculteur cherche à diminuer ses coûts et augmenter ses revenus. Mais, nous demandons à voir. Il n'est pas certain que les OGM constituent la réponse. Nous sommes favorables aux OGM permettant d'utiliser moins de pesticides et de polluer moins, mais nous demandons des garanties sur ces avantages. Car, on peut mettre en doute la motivation des grandes multinationales, qui voudraient des OGM dans l'unique but d'utiliser moins de leurs pesticides. En effet, si on introduit des OGM permettant de diminuer les intrants pesticides, alors qu'au final ces produits sont utilisés davantage, car ils sont plus actifs ou réagissent mieux, il n'est pas sûr que l'équilibre de l'exploitation soit atteint. C'est pourquoi, nous demandons à voir.

Il faut développer une recherche publique de qualité

Ensuite, nous réclamons la transparence, avec un éclairage de scientifiques indépendants. Sur ce point, nous nous rejoignons tous : il faut développer une recherche publique de qualité, de manière à ce que les décideurs publics puissent bénéficier d'un éclairage et ne pas se faire dépasser par des connaissances qu'ils n'auraient plus.

Laisser le choix au consommateur

Revenons à la demande des consommateurs. L'entêtement des industriels et leurs puissants lobbies imposent des produits à la population qui n'en veut pas. En effet, un des derniers sondages révèle que 70 % des consommateurs français et européens veulent une alimentation garantie sans OGM. Nous voulons qu'il y ait une réelle possibilité de choix laissée aux consommateurs de consommer de l'OGM ou pas d'OGM.

Concernant l'étiquetage, le seuil des 0,9 % imposant d'indiquer la présence des OGM porte sur chaque ingrédient et non pas sur le produit fini. Autrement dit, on peut avoir un produit non étiqueté OGM, qui est composé de plusieurs ingrédients issus de produits OGM avec chacun un taux inférieur à 0,9 %. L'effet cumulatif n'est pas pris en considération. Le plus important est que cet étiquetage

repose sur un autocontrôle des opérateurs. On peut s'interroger alors sur la fiabilité et la loyauté de ces informations. Les administrations n'ont pas suffisamment les moyens de faire tous les contrôles nécessaires.

Le choix de pouvoir consommer du non-OGM nécessite aussi de garantir l'étanchéité parfaite de la filière sans OGM. On pose donc le problème non seulement au niveau de la production en plein champ, mais également au niveau de toute la chaîne : ports, véhicules, silos, usines de transformation... Nous demandons que la loi impose des obligations à tous ces opérateurs afin de prévenir les contaminations. Enfin, à propos de ce seuil de 0,9 %, nous ne voulons pas que ce soit un « seuil autorisé » ; mais l'engagement des professionnels doit être de tendre vers un seuil de contamination minimum tendant vers zéro.

M^{me} PREVOST : Concernant l'étiquetage, je voulais soulever le problème de l'absence d'étiquetage sur la viande, issue de bêtes nourries aux produits OGM. Les consommateurs ne sont absolument pas informés.

M. RAUX : A propos des études sur les effets des OGM sur la santé et l'environnement, le fait que les industriels se retranchent derrière le secret industriel apparaît pour nous totalement irrecevable. De plus, cela entretient la méfiance des citoyens vis-à-vis des OGM. Il faut que la loi assure une indispensable transparence sur ces études.

M. HEBRARD : Avant de passer la parole à la salle pour des questions ou des points de vues, je vous informe que nous avons essayé d'avoir à cette tribune ce soir un représentant de la grande distribution, mais qu'aucun n'a souhaité participer à cette rencontre.

SÉQUENCE DÉBAT

■ IL FAUT REPLACER L'HOMME AU CENTRE DU DÉBAT

M. ZUCCANTE

Inspection Académique

Je réagis en tant que citoyen. Ce qui m'interpelle dans ce débat « pour ou contre » est qu'on entraîne les gens vers des positions caricaturales, pouvant aller jusqu'aux conflits.

Ensuite, je m'étonne qu'on ne mette pas l'Homme au centre du débat, plutôt que le producteur.

Par ailleurs, je pense qu'il faudrait un organisme fiable, neutre, détaché des organismes de consommateurs ou de producteurs, qui puisse donner le degré de dangerosité des produits, afin que les consommateurs puissent faire leur choix d'achat et de consommation en toute connaissance. En effet, en tant que consommateurs on est un peu perdu et on ne sait pas si l'on peut se fier aux indications, dont on ignore qui les donne et quels intérêts il défend. Sans remettre en cause le travail des producteurs, on est avant tout des hommes consommateurs, que l'on soit agriculteur, industriel ou autre.

Je pense également, que certains produits - tels que les herbicides, anti-limaces... - ne devraient pas se vendre en grande surface sans conseil. On devrait revenir au principe des drogueries. On peut ainsi acheter des produits très forts, sans savoir qu'ils présentent un réel danger pour la santé ; ces produits n'ont pas toujours l'effet escompté, car on ne sait pas toujours s'en servir correctement...

M. DE PERIGNON

Elu de Prèserville, agriculteur et représentant de la Coordination Rurale

Comme on l'a évoqué précédemment, je pense qu'on doit s'attacher à deux questions de fond importantes : 1/ Met-on l'homme au centre des débats ou y met-on l'intérêt des producteurs et des sociétés de phytosanitaires ? 2/ Peut-on raisonnablement laisser la manipulation du vivant à quelques firmes supranationales ?

Concernant les OGM, il faut se poser 3 questions : Premièrement, les OGM sont-ils dangereux pour la santé publique ? Tous les scientifiques, indépendants (peu nombreux) et dépendants (nombreux), sont d'accord pour dire que « ce qu'on sait, c'est qu'on ne sait pas ». Deuxièmement, les OGM sont-ils dangereux pour l'écologie ? On sait qu'il y a des effets de dissémination sur le colza par exemple, mais on ignore les incidences éventuellement néfastes sur le milieu à long terme. Et enfin, les OGM ne sont-ils pas un moyen supplémen-

taire de globaliser dans un même moule tous les agriculteurs, qui sont déjà menottés par l'agro-industrie ?

Bien sûr qu'il faut défendre le revenu des agriculteurs - et je suis le premier à le défendre - mais, je crois que les OGM sont un artifice pour y contribuer sur le plan mondial. Le revenu des agriculteurs, qu'ils soient de pays du tiers monde ou de pays dits développés, se défendra par les politiques de prix, OGM ou pas.

■ LES OGM SONT UNE RÉPONSE AUX DÉFIS DE NOTRE PLANÈTE

M. KAFADAROFF

Elu de Montrabé

Je m'exprime à titre personnel, en tant qu'ingénieur agronome ayant travaillé pendant quelques décennies dans une société leader en biotechnologie, qui a été abondamment citée précédemment, voire diabolisée. Je n'interviendrais pas là-dessus, car je ne me reconnais pas dans les propos qui ont été tenus.

Dans le débat que l'on a aujourd'hui, il me semble entendre ce qui se disait 10 ans plus tôt ; alors que les choses évoluent très vite. Ainsi, aujourd'hui on parle de cultures résistantes à des herbicides ou des insectes, alors que les OGM développés actuellement sont des maïs enrichis en lysine ou du soja enrichis en oméga3.

Pour élargir le débat, il faut situer cette technologie récente au regard des grands défis de notre siècle : la pollution, l'eau, l'énergie, l'alimentation.

A propos du défi de la pollution, il me semble que les OGM apportent un plus dans la mesure où ils permettent notamment de réduire les quantités de pesticides utilisés, contrairement à ce qui a été dit. Des études très sérieuses montrent que durant les 9-10 ans de commercialisation d'OGM, 170 000 tonnes de pesticides ont été économisées. De plus, arriveront demain probablement des plantes OGM ayant la capacité d'absorber l'azote de l'air, ce qui évitera l'utilisation d'engrais azoté et la pollution aux nitrates associée.

A propos du défi de l'eau, qui devient un problème majeur dans certains pays, je pense que si on arrive à produire des cultures moins gourmandes en eau, c'est encore un progrès.

Sur le plan de l'énergie - sujet particulièrement d'actualité - il existe

les biocarburants qui peuvent être produits sans passer par les OGM, mais le génie génétique pourra rendre la faisabilité économique de ces cultures beaucoup plus attractive. Demain, à partir de plantes, on pourra produire des matières plastiques, des polymères qui pourront se substituer au pétrole. On a évoqué aussi les techniques simplifiées, qui sont facilitées par l'arrivée des OGM et qui permettent des économies d'énergies ou au moins la réduction des émissions de gaz carbonique.

Dernier point, mais ce n'est pas le moindre, le contexte démographique mondial est une réalité : chaque année, ce sont 76 millions d'habitants en plus sur la planète et moins de surfaces arables pour différentes raisons. Pour de nombreux pays - peut-être pas la France, se posent les problèmes de productivité agricole. Les OGM ne vont pas régler tous les problèmes mais peuvent contribuer à réduire les effets. Semer une semence est une technologie à la portée du premier paysan africain. D'autant plus qu'un tiers des récoltes mondiales sont détruites par le parasitisme aux champs ou aux silos. Sur ce plan, les OGM peuvent apporter un plus.

■ IL EXISTE D'AUTRES TECHNOLOGIES DE MODIFICATION DU VIVANT

M. FLAMANT : Vos propos m'évoquent un exposé récent à l'Ecole de Purpan d'un chercheur d'une firme privée de la région travaillant sur les semences. J'ai été frappé de voir qu'il utilisait assez peu la technique OGM, mais toute une palette de nouvelles technologies sophistiquées d'approche du vivant, pour détecter les bons gènes, les amplifier, les intégrer dans les variétés de grandes cultures... La différence entre la transgénèse (OGM) et ces technologies, c'est que dans la transgénèse, on introduit dans une cellule d'une plante un gène qu'elle ne possédait pas auparavant ; alors que ces nouvelles technologies permettent de détecter dans une plante les gènes existants déjà, mais que l'on ignorait. Ceci dit, pour mettre en évidence ces gènes, il faut pratiquer la technique des OGM en laboratoire.

Si ces technologies sont aussi importantes, sans avoir besoin d'avoir recours aux OGM, est-ce que pour autant, les questions que vous vous posez ne se posent pas ? ; ou inversement, pourquoi vous vous posez ces questions à propos des OGM ? L'évolution de la biologie et

de la recherche dans ce domaine est telle qu'il me semble qu'un débat considérable - presque philosophique - s'ouvre sur la frontière entre la transgénèse et les autres technologies.

M. SENGES : Je confirme qu'il existe dans le commerce depuis une dizaine d'années, une plante résistante à un désherbant, issue de ces technologies autres que la transgénèse. On peut effectivement se poser la question : quelle est la différence entre cette plante et une plante OGM qui aurait la même résistance ? En dehors des techniques de fabrication, ces plantes ne présentent aucune différence. Toutefois, il n'existe pas d'organisation de contrôle...

RÉACTIONS DES INVITÉS

■ N'OPPOSONS PAS LES AGRICULTEURS ET LES CONSOMMATEURS

M. Bertrand RAUX

Secrétaire Départemental de l'Union CLCV 46

En réponse aux interventions dans le public, je précise que nous ne sommes pas contre les OGM, à partir du moment où ils répondent à un besoin réel des populations, et non pas à un besoin des grands monopôles de l'agroalimentaire.

Nous nous prononçons aussi en faveur de la biodiversité et des modes de production indépendants de l'agro-industrie et plus respectueux de l'environnement. Par exemple, brûler des sols pour moins utiliser les herbicides.

On n'a pas abordé un point, celui des territoires exempts d'OGM. Beaucoup d'élus locaux sont certainement très intéressés de savoir comment ils pourront garantir l'absence de cultures OGM sur leur commune à leurs concitoyens qui font pression sur eux. On a besoin que la loi s'impose aux agriculteurs et permette à ces filières autres que les OGM de se développer et garantisse ainsi des territoires sans OGM. Pour l'instant, l'Europe refuse la notion de territoires exempts d'OGM. La seule solution serait les AOC, qui auront la possibilité de se protéger.

M^{me} PREVOST : Je voudrais revenir à ce qu'a dit M. ZUCCANTE, à propos de l'Homme au centre du débat. Je pense qu'il n'y a pas assez de communication entre la recherche, les agriculteurs, les consommateurs. Si on discutait davantage, on mettrait peut-être davantage l'homme au centre du problème et on pourrait mieux enchaîner les choses.

M. HEBRARD : Le but et la volonté du Conseil Général et du Syndicat Mixte pour l'Environnement était de rassembler le maximum d'acteurs intervenant sur ce sujet. J'espère que les élus présents ce soir auront suffisamment d'éléments de réponse à apporter auprès de leurs concitoyens. Nous sommes toujours sur le principe de précaution, et nous avons encore quelques réserves sur les cultures OGM. Je crois qu'il faut garder l'homme au centre des débats comme un point de mire de l'ensemble des sujets que nous évoquons.

Il est important de ne pas opposer agriculteurs et consommateurs. Nous sommes tous dans un même bateau, car le producteur est

aussi consommateur et il est conscient que nourrir les hommes fait partie de ses missions. L'agriculteur est très attaché à cette mission noble, mais il doit tenir compte de tous les progrès lui permettant d'améliorer ses revenus.

M. KIRCHNER : Le Comité National d'Éthique, à qui on avait demandé un avis sur les OGM, a décidé fin 2005 de ne pas donner d'avis. Quand on parle d'éthique à propos des OGM, il n'y a pas que les aspects techniques, il faut aussi replacer l'homme au cœur du débat. Or sur cet aspect là, il n'y a pas eu de réponse.

M. PARAYRE : Je souhaite préciser ma pensée, notamment par rapport au défi alimentaire : les OGM ne seront pas la seule solution mais pourront y contribuer.

Je crois que les multinationales ont essayé, il y a une dizaine d'années, d'imposer les OGM à des personnes qui n'y connaissaient rien. Il y a eu une très mauvaise communication.

Quand j'ai dit que c'était l'affaire des agriculteurs et des consommateurs, je ne voulais pas écarter les autres acteurs, mais je crois que c'est une affaire de spécialistes de toutes tendances (chercheurs, sages du comité d'éthique...), qui sont à même d'étudier ce sujet et d'informer au plus juste l'ensemble de la population. Dans une réunion comme celle d'aujourd'hui, qui réunit des personnes responsables (élus, professionnels, consommateurs), la discussion est plus facile que dans la rue car c'est un sujet très sensible.

Ce sujet est d'autant plus sensible, que l'homme a toujours eu peur du progrès. Tout le monde criait au scandale quand sont apparus le premier train, le premier avion ou la première télévision, ... mais on a évolué. Pour l'instant les OGM n'ont fait aucun mort, alors que les OGM peuvent sauver des vies humaines (OGM médical : vaccins, insuline, plaquettes sanguines...).

Bien sûr, les producteurs ont besoin de garanties ; ils doivent rester compétitifs à l'échelle mondiale. Si le secteur agricole n'est plus compétitif, alors j'ai peur qu'il n'y ait plus d'agriculture française ou européenne et j'ai peur pour le consommateur, qui sera obligé d'importer des produits et qui ne maîtrisera pas la traçabilité ou la présence d'OGM.

En tant qu'agriculteurs, producteurs, nous sommes très conscients que les OGM peuvent nous apporter beaucoup, à condition que nous ayons des garanties sur le plan de la santé et de l'environnement.

Nous sommes très méfiants tout en étant favorables à l'utilisation des OGM, car ils peuvent répondre à des solutions techniques ponctuelles.

M. SENGES : Je voudrais réagir aux propos de M. RAUX qui s'étonnait que les agriculteurs soient à la merci des multinationales, en France. Comme l'a rappelé J.C. FLAMANT, le système français est différent de celui d'autres pays. Moi, en tant que représentant de coopérative, je souhaite que le modèle français, bien qu'imparfait, soit maintenu, car il permet aux producteurs d'avoir une autonomie de choix, d'analyse et de décision. La coopérative reste une invention moderne, puisqu'elle garantit la démocratie et la transparence entre les adhérents et les dirigeants et décideurs, et conduit à une efficacité économique reconnue. Toutefois, il faudrait l'asseoir sur une recherche et un contrôle public neutre.

M^{me} PREVOST : Je voulais juste réagir aux propos de M. PARAYRE. En fait, au départ, c'est avec les chercheurs qu'on n'a pas eu la discussion sur les OGM. Effectivement, les nouvelles technologies font peur ; mais la discussion permet l'explication et l'explication permet d'avoir moins peur. Il est important de rétablir le dialogue avec les chercheurs, avant que l'économique ne s'en mêle.

SÉQUENCE DÉBAT

■ GOUVERNANCE ET INTERDISCIPLINARITÉ DANS LA RECHERCHE PUBLIQUE

M. RIVIERE

Elu d'Escalquens

Je voulais saluer la qualité du débat de ce soir et remercier Gilbert HEBRARD et son équipe d'avoir organisé cette rencontre.

Je reviens à l'excellente interpellation de M. ZUCCANTE à propos de la nécessité de replacer l'individu au centre du débat. Ces interventions mettent en évidence l'importance de la gouvernance sur les priorités en matière de recherche publique ou privée, et du contrôle démocratique des choix des firmes par les représentants du peuple et des consommateurs. On connaît l'impuissance des organismes internationaux dans ce domaine. Je suis effaré des conséquences de la brevetabilité du vivant et de la course au profit suicidaire des firmes. Je comprends l'enthousiasme des ingénieurs agronomes qui défendent les bons côtés des OGM, mais je constate aujourd'hui que ce n'est pas ces bons côtés qui sont les plus mis en production et généralisés. De même que dans le domaine médical, très peu de moyens sont mis en oeuvre pour mettre fin aux maladies qui ravagent les pays en voie de développement. Si on mettait les moyens mis actuellement dans les Pays Occidentaux sur les produits amaigrissants, sur l'éradication des maladies, on aurait résolu depuis longtemps un certain nombre de problèmes sanitaires majeurs.

M. FLAMANT : Effectivement cette question de gouvernance est importante ; la réponse n'est pas facile. Il y a des discussions et des débats sur ce sujet, notamment au niveau de la direction des organismes de recherche en France, au Canada, en Grande-Bretagne, en Hollande, ... On s'interroge sur comment faire des choix éclairés par les conceptions des citoyens, les consommateurs ...

M. FONTAN

Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique

Je suis universitaire, j'ai été pendant huit ans au programme « environnement » du CNRS, je suis encore membre du Comité de la Prévention et de la Précaution du Ministère de l'Ecologie, donc je suis un peu au courant des problèmes autres que ceux de ma spécialité. Je voudrais aller dans le sens d'un certain nombre d'orateurs, qui ont dit qu'il ne fallait pas mettre tous les OGM dans un même panier :

il y des « bons OGM » et de « mauvais OGM ». On ne devrait pas parler du terme générique « OGM ». Ainsi, indiquer la présence d'OGM dans certains produits alimentaires n'a pas de sens, car on ne sait pas de quel OGM il s'agit.

Pour chacune des applications du génie génétique, il faudrait une recherche spécifique. J'insiste sur la nécessité de l'interdisciplinarité de cette recherche. Or, malheureusement, les premières recherches sur les OGM, ont été menées par des spécialistes du génie génétique, sans associer les écologues, les toxicologues, les juristes, les sociologues ... Il est difficile aujourd'hui d'organiser cette recherche interdisciplinaire.

Pour résumer, le terme d'OGM me gêne beaucoup. Il ne faut pas tout mélanger sous le terme générique des OGM. On ne peut pas se prononcer pour ou contre, sans regarder chaque application sous un angle interdisciplinaire.

M. LAMBERT : Je pense qu'il y a deux questions de principe, sur lesquelles personnellement je ne suis pas prêt de négocier : le brevetage du vivant (comment peut-on s'arroger le droit de privatiser des gènes ?) ; et l'obligation de délivrer sur le marché du matériel génétique exempt de gènes de sélection, dont on a démontré qu'ils n'étaient pas forcément profitables (gènes de résistance aux antibiotiques).

Face à toutes ces questions, je pense qu'il ne faut pas être désespéré ; il y a des OGM qui seront utiles et qui le sont déjà. Il s'agit de poursuivre les recherches de solutions techniques et éviter la dissémination de ces techniques tant qu'on n'a pas plus balisé le terrain.

Autre remarque, qui n'est pas spécifique aux OGM : qui décide ce qui est bon de ce qui n'est pas bon ? Quand je vois que l'opinion est affolée d'un OGM résistant au Round'Up ou à la pyrale, il faut préciser que ces plantes permettent d'augmenter de 15 quintaux la production de l'agriculteur ; le bénéfice de production est considérable. Paradoxalement, il y a 8 000 morts par an par la voiture et pas un seul par les OGM. Je ne dis pas que les OGM sont bénéfiques, mais je me demande qui a décidé que le benzène dans l'essence, classé cancérigène par l'OMS, était tolérable ; ou que les produits additifs dans les peintures étaient acceptables ? Autrement dit, à partir de quelle base de discussion va-t-on estimer que tel risque est acceptable ? Je pense qu'on se trompe un peu de danger. Le danger n'est pas dans les OGM actuellement surveillés par les scientifiques, alors que d'autres produits dangereux se trouvent dans le commerce.

RÉACTIONS DES INVITÉS

■ UN DÉBAT NÉCESSAIRE SUR LES SEUILS

M. RAUX : Vous avez raison, quand vous vous interrogez sur qui décide de ce qui est dangereux. Cependant, au final, sur quel principe peut-on imposer des OGM au consommateur qui n'en veut pas ? Nous réclamons que le choix des consommateurs soit respecté et qu'il existe une filière leur garantissant des produits sans trace d'OGM. Ceci dit, s'il est prouvé à l'opinion publique que des produits contenant des OGM sont un bienfait et ne présentent aucun effet nocif, les consommateurs achèteront ces produits. Je rappelle que le seuil des 0,9 % d'OGM concerne la contamination accidentelle.

M. FLAMANT : Le débat sur ce seuil a beaucoup avancé depuis 10 ans, mais je vous signale qu'au niveau mondial, il y a divers niveaux de taux. On peut alors s'interroger sur les bases scientifiques ayant permis de fixer ces taux ! Bien qu'il existe des recherches scientifiques, ces taux sont le fruit d'arbitrages politiques, et non scientifiques. Après avoir écouté les scientifiques d'un côté et les acteurs socio-économiques de l'autre, les politiques fixent ces taux, qui résultent de compromis et de choix politiques. Il faut pouvoir débattre de ce sujet, car la société fonctionne de cette manière dans différents domaines.

M. RAUX : On peut faire le parallèle avec le problème des antennes de téléphonie mobile. La France a fixé un seuil de puissance autorisé, qui est supérieur au seuil des pays voisins.

M. FLAMANT : Il ne s'agit pas d'uniformiser les normes sur la norme la moins contraignante. Mais cela doit être débattu.

Je vous propose de laisser maintenant la parole à Philippe MAUGUIN, qui a accepté de venir parmi nous pour donner son analyse des échanges que nous venons d'avoir. Il connaît bien ces questions, qui ont traversé ses discussions en tant qu'ancien directeur de l'INAO, actuel directeur de la DRAF Ile-de-France et conseiller de Lionel JOSPIN pour les affaires agricoles.

L'ANALYSE DES ÉCHANGES PAR UN GRAND TÉMOIN

Philippe MAUGUIN,

Directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France (DRAF)

Je vous remercie de m'avoir convié à ce débat, qui me ramène quelques années en arrière. Je suis un peu partagé comme certains d'entre vous, sur l'évolution de ce débat : a-t-on progressé ou pas depuis 10 ans ? sont-ce les mêmes sujets qui font débat ? J'ai essayé de mettre en peu d'ordre entre ce que je viens d'écouter et mes souvenirs de conseiller auprès du Premier Ministre entre 1997 et 2002. Cette période était particulièrement féconde concernant le débat public sur les OGM puisqu'il y a eu la mise en place du moratoire communautaire sur les mises en cultures, la première conférence de citoyens organisée avec le Parlement en 1998, des mesures supplémentaires en matière de biovigilance... Mon expérience suivante à l'INAO concernait un secteur différent : les AOC. Nous avons pu mettre en place un droit des AOC, interdisant le génie génétique, non pas sur la base de risques sanitaires ou environnementaux, mais plutôt pour rester sur le fondement «produit traditionnel» des AOC. Aujourd'hui, il n'y a pas de bénéfice suffisant des OGM qui justifierait d'introduire ces nouvelles technologies dans les cahiers des charges traditionnels des AOC.

■ EVOLUTION DU DÉBAT : ENTRE STAGNATION ET PROGRÈS

Revenons au débat. J'ai l'impression qu'il y a quand même un progrès assez fort dans le débat de maintenant, par rapport aux discussions que j'ai eu à Matignon avec les associations écologistes, agricoles, de consommateurs et les représentants des grandes entreprises. Essayons de comprendre pourquoi le débat a été aussi passionnel - voir violent à certains moments - avec autant d'incompréhension entre les acteurs avant d'arriver aujourd'hui, non pas à un consensus, mais au moins une capacité d'écoute. Quels ont été les raisons de ces oppositions aussi fortes ?

Divergences dans l'analyse bénéfique / risque

Selon moi, une des raisons est le très fort décalage entre les participants au débat, sur l'analyse du couple bénéfique / risque, encore perceptible dans le débat actuel.

D'un côté, les promoteurs des biotechnologies et du génie génétique mettent en avant dans cette analyse, des bénéfices potentiels impressionnants (réduction des produits phytosanitaires, résistance à la sécheresse, augmentation des rendements de production dans les pays du Sud, produits présentant des équilibres nutritionnels améliorés, production de nouveaux médicaments ...), en faisant valoir que ces produits sont bientôt dans nos champs ou nos assiettes. Cela justifie donc de prendre des risques, certes limités et encadrés par nos agences publiques.

De l'autre côté, les opposants aux biotechnologies avancent que ces importants bénéfices ne sont pas réels aujourd'hui. En effet, les OGM dits de première génération (maïs résistant à la pyrale...) présentent des intérêts très limités, car ils répondent à une problématique respectable mais très localisée et non pas aux enjeux mondiaux (faim, énergies, pollutions...). Ces opposants estiment que ces technologies font courir un risque sanitaire et environnemental à la collectivité ; ce risque - dont on manque de recul pour l'apprécier - est mis en balance avec des bénéfices réels, faibles, mais privés (augmentation de 10 à 20% des rendements des agriculteurs utilisant le maïs résistant à la pyrale).

Chaque partie a ses arguments : les entreprises et les chercheurs en biotechnologie estiment qu'il n'est pas possible d'arriver de suite aux OGM de troisième génération, sans passer par les différentes étapes et expériences de l'innovation technologique. Les entreprises demandent à pouvoir produire les OGM de première génération, pour amortir en partie leurs coûts de recherche-développement et produire ensuite des OGM de deuxième et troisième génération.

Mais il faut reconnaître, que cela n'a pas été mis clairement dans le débat. Pendant toutes ces années, il y a eu une tentative de passage en force - comme cela a été dit - avec l'argument de l'Autorité : ces technologies sont bonnes pour l'agriculture, l'environnement, la faim dans le monde... donc laissez-nous gérer entre nous ces autorisations, avec des commissions d'experts. Ces dossiers d'évaluation et la réglementation communautaire et nationale sont extrêmement compliqués, justifiant ainsi que les citoyens, les consommateurs, et les élus restent à l'écart de ces dossiers.

Au moment des premières autorisations de mise sur le marché en France, les élus et les citoyens sont entrés dans le débat, dans lequel s'affrontaient des positions assez inconciliables, entre ceux

qui pensaient que les OGM avaient des bénéfices à long terme très forts et des risques probablement faibles, et ceux qui ne voyaient pas ces bénéfices dans les premiers OGM.

Dans le débat sur les essais en plein champ, on a retrouvé aussi cette opposition, entre des chercheurs publics ou privés qui disent avoir besoin de ces essais pour évaluer concrètement les risques sanitaires et environnementaux, et les opposants qui ne veulent pas prendre les risques, même faibles, sur des essais aux champs en très grande majorité conduit par des entreprises pour tester les rendements économiques. On a donc rencontré là aussi des problèmes d'incompréhension entre acteurs.

Rapprochement des positions de chacun

Dans le débat d'aujourd'hui, les positions de chacun ont sensiblement évoluées :

On peut souligner la convergence de la plupart des agriculteurs sur certains points, notamment le bénéfice des OGM pour la société, les consommateurs, et les agriculteurs. Cependant, il est vrai qu'on dispose d'assez peu de données pour confirmer le bénéfice net économique sur le long terme pour l'agriculteur utilisant des OGM (mais résistant à la pyrale).

Du côté des organisations de défense des consommateurs, j'ai trouvé qu'ils avaient une attitude très pragmatique et ouverte. D'une part, ils veulent de la transparence en étant associés à l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux, sans pour autant faire l'expertise eux-même, mais en faisant confiance à des experts agissant en toute transparence et avec une rigueur absolue. D'autre part, ils ne sont pas opposés aux OGM, à la double condition : s'il y a des bénéfices réels durables pour l'agriculteur et si une liberté réelle de choix et des garanties d'étanchéité et de coexistence de filières sont maintenues pour que les consommateurs puissent acheter en toute connaissance.

■ MAINTENANT, ON PEUT ÉLABORER DES PLANS D' ACTIONS

A partir de là, j'ai le sentiment qu'on peut esquisser des plans d'actions, à la fois pour prolonger et dépassionner le débat sans toutefois l'affadir ni trouver des faux consensus. On peut creuser des pistes de convergence entre les attentes des uns et des autres.

Développer une recherche publique forte

La première piste est de développer une recherche publique en France et en Europe, qui soit beaucoup plus forte sur ces thématiques. On a probablement péché en voulant aller trop vite dans des programmes communs de recherche publique-privée pour développer ces OGM. Il ne s'agit pas d'interdire aux chercheurs français de travailler avec des coopératives françaises ou des entreprises semencières, mais il faut cibler nos efforts sur une recherche publique indépendante, pour évaluer les risques sanitaires et environnementaux des OGM. Cela suppose que les opposants aux biotechnologies acceptent les essais aux champs de ces recherches, sans les détruire. L'INRA et l'ensemble de la recherche publique doivent avoir des débats avec les opposants (associations agricoles ou environnementales) pour discuter des protocoles de recherche et montrer les raisons et les conditions du passage de la serre au champ.

Développer un vrai partenariat avec les pays du Sud

Concernant la faim dans le monde, je pense qu'il faudrait de vrais programmes de recherche publique (INRA, CIRAD, AGROPOLIS) avec les pays du Sud, en tenant compte des attentes des organisations paysannes (types de plantes, types de résistance ou de facteurs d'intérêt agronomique). Or, il faut reconnaître qu'actuellement il en existe très peu en France et en Europe.

Fixer un cadre réglementaire cohérent

Je crois qu'il faut également conforter l'organisation réglementaire autour des OGM, sans la complexifier davantage. Je rappelle que nous sommes dans l'Union Européenne et que le cadre réglementaire qui s'impose à la France est un cadre de directives européennes, fixant les autorisations d'OGM en Europe. Les réponses aux questions évoquées en fin de débat de « qui décide » et « qui choisit si c'est bon ou pas », sont traitées au niveau européen, dans le cadre des procédures communautaires. Cependant, quand un débat devient aussi politique et aussi « chaud », les responsables politiques ne peuvent évidemment pas s'en dessaisir, car les citoyens, les électeurs questionnent les élus et veulent des réponses immédiatement et exigent des élus qu'ils prennent leurs responsabilités. Dans

ce contexte, on a été amené à prendre des positions (moratoires), indépendamment de la règle communautaire. Ces démarches, en opposition avec l'Europe, sont justifiées dans des cas de situations d'urgence, au nom du principe de précaution (embargo sur le bœuf britannique ; gel des autorisations sur des colzas) ; toutefois, les situations doivent être régularisées, car on ne peut pas rester durablement avec des positions différentes d'un pays à l'autre, alors qu'on a un règlement unique.

Améliorer l'expertise sanitaire

Une issue, me paraissant intéressante, consiste à demander à l'Agence Européenne de Sécurité Alimentaire (EFSA), de ne plus se contenter de donner son avis ex-cathedra au moment de l'autorisation finale de l'OGM, sans avoir répondu à toutes les questions des agences nationales et sans avoir mis en cohérence l'ensemble des expertises de ces agences. Pour les OGM, comme pour les autres sujets, il s'agit d'organiser de façon plus collégiale et plus interactive l'expertise sanitaire et de la rendre ensuite publique. Ce n'est pas la France ou une région - aussi forte soit elle - qui va durablement définir ses positions ; des discussions sont en cours entre les régions d'Europe, pour faire pression sur le Parlement Européen et imaginer des réponses européennes. Il est nécessaire de porter ce débat au niveau européen, car la situation passée a contribué à semer le trouble auprès des citoyens. Evidemment ce n'est pas facile dans une Europe à 25 - c'est toute la difficulté de la construction européenne - car il est possible que l'on se retrouve avec une majorité qualifiée de pays qui considère que tel OGM ne pose aucun problème et qu'il peut être autorisé. Si on joue le jeu de l'Europe, une fois que ce débat aura été mené, il faudra en accepter les conclusions. Mais, on a encore du chemin à faire ! la procédure d'expertise est encore incomplète, que ce soit sur le plan sanitaire ou sur le plan des risques environnementaux.

Soutenir les filières sans OGM et définir en concertation les règles de coexistence

Il existe un débat très fort tant du côté des agriculteurs que de celui des consommateurs, sur le problème des risques de contamination des cultures conventionnelles (AOC, bio, filières sans OGM). Il faut

déterminer en concertation, les distances entre cultures. Ces questions sont assez techniques, mais elles permettront de dépassonner le débat. En effet, pendant de nombreuses années, la suspicion régnait des deux côtés d'une tentative hégémonique dans le camp opposé, avec un manque absolu de confiance entre les deux parties. Construire des voies de développement dans ce contexte n'était pas facile. Sur la question de la coexistence des filières, je crois qu'il faut une vraie volonté pour maintenir des filières sans OGM, qui soient viables. Cela permettra de décrier le débat et de permettre le moment venu, une meilleure acceptation des OGM présentant un vrai intérêt pour le consommateur ou l'agriculteur.

Avoir une approche bénéfice / risque pour toutes les AMM

Pour conclure, je me demande si on ne devrait pas avoir sur les OGM, la même approche que l'on a sur le médicament, dans la réglementation communautaire, à savoir une approche formalisée du rapport bénéfice / risque, par le biais des autorisations de mise sur le marché (AMM). Les bénéfices et les niveaux de risques doivent être étayés, quantifiés par rapport aux solutions alternatives ; ainsi, dans le cas des médicaments, si le bénéfice supplémentaire n'est pas avéré, on ne va pas éventuellement courir de risque, car on considère qu'il y a d'autres solutions sur le marché.

Poursuivre les échanges

Enfin, vous avez raison de dire qu'il nous a probablement manqué un débat au Comité National d'Éthique, sur les questions liées aux OGM. C'est regrettable, et je ne comprends pas les raisons qui ont poussé le CNE à refuser le débat sur les OGM, et en particulier sur la question des limites éthiques de la transgénèse mêlant des gènes inter-règne, inter-espèce, inter-genre. Si on réussit - comme aujourd'hui - à mieux s'écouter les uns et les autres, en donnant les moyens à chacun, et notamment aux représentants des consommateurs et des associations écologistes de s'investir et de comprendre ces sujets, alors le débat progressera.

EN CONCLUSION

■ ALLOCUTION DE M. GILBERT HEBRARD,

Conseiller Général du canton de Caraman,

Secrétaire chargé de l'Environnement

Vice-président du Syndicat Mixte pour l'Environnement (SMEPE)

Je vous remercie, Philippe MAUGUIN, pour cette analyse fort intéressante. Et je remercie également les autres intervenants pour la clarté de leurs propos.

Certes il y a des divergences dans ces propos, mais je retiens le rapprochement de certains points de vues. Je me félicite aussi que le dialogue sur des sujets aussi conflictuels par le passé, soit maintenant possible de manière sereine et je crois qu'il faut continuer dans ce sens. L'histoire montre que c'est par le dialogue que des messages importants peuvent passer.

Il était difficile de faire une synthèse aujourd'hui, mais nous continuerons de débattre sur le sujet des OGM. J'espère toutefois que cette rencontre vous aura permis d'avoir des éléments de réponse aux questions que peuvent vous poser vos concitoyens.

Merci à tous d'avoir participé, si nombreux, à ce débat.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE
ET LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DANS
LE DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

